

Quels modèles pour l'urbanisme durable ?

Claire Carriou et Olivier Ratouis

Dossier : Actualités des modèles urbanistiques

Claire Carriou et Olivier Ratouis interrogent les sources théoriques de l'urbanisme durable au regard de l'histoire des doctrines urbanistiques. Ils montrent que ses références s'émancipent des catégories classiques (« culturalisme » et « progressisme ») établies par Françoise Choay à partir de l'analyse textuelle de traités d'aménagement.

Après avoir été décriée, la pensée sous la forme de modèles semble faire son retour en urbanisme, notamment avec l'affirmation de l'impératif du développement durable. Qu'il s'agisse de la « modélisation » des dépenses énergétiques, des recueils de « bonnes pratiques » urbanistiques ou encore des « labels » des quartiers durables, les experts en appellent, de manière plus ou moins directe, à des dispositifs normatifs, voire standardisés, souvent reproductibles, pour fabriquer la ville. Ces approches s'apparentent à de nouveaux modèles urbanistiques qui ne concernent pas seulement la forme urbaine mais aussi dans bien des cas les nouvelles manières de faire la ville. Nous souhaitons ici interroger les caractéristiques des doctrines de l'urbanisme durable. En la matière, la notion de « modèle » ne peut manquer de renvoyer aux travaux de la philosophe Françoise Choay, qui constituent la principale démarche de classification de ce champ, et en particulier à son ouvrage fondateur *Urbanisme, utopies et réalités. Une Anthologie* (Choay 1965), qui sert encore largement de support à l'enseignement et reste une référence incontournable cinquante ans après sa parution. Ses catégories constituantes sont-elles adaptées pour décrire et qualifier les nouveaux courants de pensée du développement durable ? L'urbanisme durable constitue-t-il seulement un modèle au sens où l'entend Choay ? Cette question est large, bien sûr. Aussi ne s'agit-il pas d'en faire le tour mais bien plutôt d'en proposer un premier éclairage.

Les deux modèles historiques de l'urbanisme : culturalisme et progressisme

Revenons d'abord aux approches de Françoise Choay. Dans *Urbanisme, utopies et réalités*, qui a installé le paysage théorique de l'urbanisme en France, l'auteure développe à grands traits la trame d'une histoire des théories et des doctrines de l'urbanisme et en propose un classement. Elle y défend l'idée que les propositions d'aménagement urbain qui se développent avec la constitution de l'urbanisme à la fin du XIX^e siècle présentent la spécificité de proposer des modèles « de projections spatiales, d'images de la ville future », en réponse à ce qui est perçu alors comme le désordre matériel et social de la ville industrielle. Ces « modèles » sont conçus dans un contexte marqué par l'importance accordée au progrès social et à la technique, à la science et ses bienfaits, où le projet de transformer radicalement le monde par l'action sur l'espace est très prégnant. Ils relèvent d'une démarche utopiste, c'est-à-dire « qui se déploie dans l'imaginaire » (p. 15)¹. Françoise Choay

¹ Dans ses textes ultérieurs, Françoise Choay insiste sur la dimension fondatrice de la démarche utopiste par opposition avec d'autres approches plus pragmatiques (voir notamment Choay 1980).

distingue deux types d'« images de la ville future », qu'elle appelle « modèles » : le modèle dit progressiste et le modèle culturaliste, auxquels s'ajoute un troisième modèle, dit naturaliste, qu'elle laisse de côté par la suite. Par le recours au concept de « modèle », Choay entend « souligner à la fois la valeur exemplaire des constructions proposées et leur caractère reproductible ».

Les deux modèles principaux se différencient en ce qu'ils « s'orient[ent] selon les deux directions fondamentales du temps, le passé et le futur, pour prendre les figures de la nostalgie ou du progressisme ». D'un côté, les doctrines rangées sous le modèle culturaliste imaginent un futur urbain avec comme références les images du passé ; de l'autre, celles apparentées au modèle progressiste se coupent du passé et proposent un futur aux images de la modernité naissante. Camillo Sitte, Ebenezer Howard et Raymond Unwin, à l'origine des réflexions sur la cité-jardin, sont présentés comme les principales figures du culturalisme. Le Corbusier et les membres des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), après Tony Garnier, apparaissent comme les auteurs les plus représentatifs des approches progressistes. Plusieurs critères déterminants distinguent les deux modèles : outre la temporalité, le rapport à la technique, le lien à la nature ou encore la structure sociale. L'idée n'est pas de discuter de la validité – ou non – de ces catégories pour la période étudiée par l'auteure. Du reste, l'ouvrage est également à lire comme un manifeste qui s'inscrit dans un contexte de remise en cause du fonctionnalisme urbanistique. Et en déconstruisant les doctrines – ce qui implique parfois de construire des oppositions et forcer légèrement le trait – le livre avait le mérite de ne plus en faire des certitudes mais de les réinscrire dans une histoire des idées et, par voie de conséquence, de les réévaluer. La question que nous nous posons ici est de savoir si les modèles culturaliste et progressiste sont toujours utiles pour qualifier ce qui s'apparente à de nouveaux « modèles » urbains, et si finalement le développement durable ne les mettrait pas à l'épreuve.

Les chartes, textes référents de l'urbanisme durable

Cette interrogation pose des problèmes de méthode, notamment sur la manière de transposer aujourd'hui l'approche empruntée par Françoise Choay pour analyser ces courants urbanistiques. Cette dernière s'est appuyée sur l'analyse de textes qui proposent un discours à visée opérationnelle et pratique sur la ville et son aménagement, du moins pour ceux qui couvrent la période à partir de laquelle l'urbanisme devient un champ professionnel autonome (au début du xx^e siècle). Il s'agit de manifestes ou d'ouvrages pratiques qui avancent de nouvelles manières de penser la ville et sa réforme, rédigés par ceux qu'elle considère comme les « grands auteurs » de la discipline alors périmétrée. Car ce sont bien eux qui lui permettent de constituer ses catégories. Considérons deux d'entre eux en particulier, à savoir Ebenezer Howard (1850-1928), inventeur de la doctrine des cités-jardins, et Le Corbusier (1887-1965) théoricien du Mouvement moderne. Chez ces deux auteurs, trois caractéristiques dominent, fondatrices de leur exceptionnelle aura :

- la production d'une doctrine élaborée, très cohérente, diffusée et reconnue ;
- l'existence d'un groupe et d'un réseau de grande échelle – voire même de dimension internationale – qui diffuse et relaie leurs idées dès le départ ;
- la création d'ensembles urbains répondant aux protocoles doctrinaux établis – quand bien même on identifie des écarts aux modèles.

Or, ne se heurte-t-on pas aujourd'hui à des difficultés pour identifier dans l'urbanisme durable des auteurs comparables à ceux-là ? En effet, si l'aménagement urbain durable fait l'objet d'un nombre important d'écrits, aucun d'entre eux ne se dégage de façon aussi forte. Il n'y a – aujourd'hui – ni Howard ni Le Corbusier de l'urbanisme durable. Et si certains s'y essaient (voir, par exemple, Rogers et Gumuchdjian 1997), aucun ne répond aux trois caractéristiques énoncées : il n'y a pas d'ouvrage comparable à *Garden Cities of To-morrow* (Howard 1902) ou à la *Charte*

*d'Athènes*² (Le Corbusier 1943) énonçant la nouvelle doctrine. L'urbanisme durable n'a pas sa bible. Pourtant, les exposés de doctrines existent. Différents auteurs académiques ou appartenant aux mondes professionnels proposent des essais sur la ville durable, décrivent des opérations, en particulier d'éco-quartiers, en dégageant des bilans, voire, dans certains cas, des guides d'action pensés comme recueils de bonnes pratiques³.

Au milieu de cette profusion, un petit nombre de textes se démarque, toutefois, pour faire figure de référent commun. Ils ne sont pas le fait de « grands auteurs » du type de ceux qu'a recensé Françoise Choay puisqu'il s'agit de textes collectifs. Ils en possèdent, néanmoins, certaines des caractéristiques propres, notamment en termes de diffusion et publicisation. Ces textes ont connu un large écho immédiat, ont été véhiculés au sein d'un large réseau international et ont donné lieu à des réalisations s'en inspirant. Ils constituent aujourd'hui des textes de référence pour les praticiens. Nous pensons en particulier à la *Charte d'Aalborg* rédigée et signée en 1994, ainsi qu'à ses révisions ultérieures. Aussi ces textes seront-ils au cœur de cette première réflexion – étant entendu qu'ils ne représentent qu'une approche, quand bien même structurante, de l'urbanisme durable.

La *Charte d'Aalborg* émane d'une conférence réunie sous l'égide de la Commission européenne et d'associations de villes et gouvernements locaux à la suite de la publication du *Livre vert européen sur l'environnement urbain* en 1990. Depuis le rapport Brundtland (1987), le premier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en 1990 et l'adoption à Rio en 1992 des principes de l'Agenda 21, l'environnement et la durabilité deviennent des sujets de préoccupation publics. La conférence d'Aalborg répond aussi à l'ambition d'appliquer à l'urbain les réflexions et préconisations sur le développement durable qui relevaient jusqu'alors de préoccupations supranationales et d'enjeux essentiellement environnementaux, économiques, voire sociaux, certains parlant à son égard et après coup de « tournant urbanistique » (Maréchal et Quenault 2005). Lors de la conférence d'Aalborg en 1994 se retrouvent ainsi les représentants de 80 villes européennes ainsi que 600 participants (agents gouvernementaux, universitaires, personnalités des milieux écologiques, militants) dans le but de réfléchir aux principes fondateurs d'un urbanisme durable. La « charte des villes européennes pour un développement durable », dite « Charte d'Aalborg », synthétisant des principes d'action communs, est issue de ces échanges. Les villes signataires s'engagent à les respecter. Un réseau fédératif se constitue et se développe. En 2004, une nouvelle conférence, Aalborg + 10, fait évoluer la précédente charte et voit plus de 500 villes ratifier les dix « Engagements d'Aalborg » (Emelianoff et Stegassy 2010).

L'urbanisme durable par-delà culturalisme et progressisme

Les chartes d'Aalborg de 1994 et 2004 regardent-elles du côté du modèle du culturalisme ou du modèle progressiste ? Ou bien proposent-elles autre chose ? Pour répondre à ces questions, la démarche a d'abord été de voir si et comment les textes sur l'urbanisme durable répondent aux critères discriminants définis par Choay (utopie, technique, structure sociale, nature, etc.) avant de voir si ces textes en proposent de nouveaux. Le tableau synthétique ci-dessous est issu de cette analyse et s'appuie sur les discours propres de Françoise Choay ainsi que sur les textes des deux chartes d'Aalborg.

² La *Charte d'Athènes* traduit les débats du Congrès international d'architecture moderne qui s'est tenu en 1933 à Athènes. Pour autant, l'ouvrage est bien le produit de Le Corbusier et non, comme pourrait le laisser penser son titre, de ce rassemblement d'architectes.

³ Comme le montrent les exemples cités par Souami (2009).

Les chartes d'Aalborg et les modèles culturaliste et progressiste de Françoise Choay

Critères déterminants	Modèle culturaliste	Modèle progressiste	Charte d'Aalborg (1994)	Aalborg + 10 (2004)
Utopie (imaginaire)	Dimension utopique forte : retrouver la « belle totalité passée »	Dimension utopique forte : inventer la ville efficace, « déterminer le type idéal de l'établissement humain »	Ambivalence : discours de fondation qui en même temps vise à « rééquilibrer » la ville existante	Ambivalence : « vision commune » des villes européennes pour un « développement durable local »
Temporalités	« Recréer un passé mort », nostalgie du passé	Rupture historique radicale avec le passé	Durabilité comme « système d'équilibrage », « tirer les leçons du passé au plan local », « pas un état immuable »	« Futur durable ». Conserver l'héritage culturel urbain, responsabilité intergénérationnelle
Structure sociale	Restaurer les communautés organiques	Promouvoir l'individu sur un modèle universel, « besoins-types » libèrent de l'aliénation	Ville comme « entité holistique » ou « écosystème »	Soutenir « les communautés ouvertes et solidaires »
Nature	Dissociation nature/ville (avec des formes intermédiaires)	Association nature/ville	« Capital naturel » à préserver et valoriser, biodiversité	Protection et préservation des biens naturels communs
Technique	Refus de la technique, « idéologie de la culture »	Promotion de la technique, « idéologie du progrès »	Appui : « utiliser les instruments politiques et techniques pour une approche écosystémique de la gestion urbaine »	Ambivalence : « Faire face aux pressions de la technique » mais favoriser « les techniques de construction de haute qualité »
Morphologie urbaine	« Modes d'occupation différenciés » selon les lieux, ensembles clos et limités, inspiration des formes anciennes	Fonctionnalisme, zonage, ordre-type, hors contexte, entités réfléchies (« unités »), créer une ville nouvelle	Combinaison des fonctions, réduction des besoins de mobilité, « chaque ville est différente », ville compacte	Densité urbaine, restaurer les zones désavantagées et friches
Esthétique	Laideur du monde industriel	Promotion du standard, géométrie	- Néant -	- Néant -
<i>Économie</i>	<i>Retour à des formes plus traditionnelles d'exploitation</i>	<i>Adapter la ville à la révolution industrielle</i>	<i>Favoriser une économie qui assure la « viabilité de la communauté »</i>	<i>Promouvoir l'économie et l'emploi « au niveau local »</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Rôle central des professionnels-experts, idéal de démocratie locale</i>	<i>Rôle central des professionnels-experts, pouvoir fort</i>	<i>Pouvoir des villes, « négociation », « participation » des citoyens, experts mis au service des collectivités locales</i>	<i>Démocratie participative, appliquer l'Agenda 21 local, experts mis au service des collectivités locales</i>

En italique : éléments absents des critères d'analyse de Françoise Choay.

De ce tableau, plusieurs enseignements liminaires sont à retirer :

1. *Une utopie sans modèle.* Les chartes de l'urbanisme durable ne relèvent ni d'une reformulation actualisée du culturalisme et du progressisme ni de la réarticulation en des formes hybridées de ces modèles. Elles s'en distinguent plus fondamentalement en ce que la référence à l'utopie, qui constitue une donnée cardinale du modèle tel que défini par Choay, y apparaît de manière plus ambivalente. Dans ces deux textes, le rapport à l'utopie est plus dual, plus complexe, voire proche de la contradiction. D'un côté, l'intention est de partir de la ville telle qu'elle est (ou de la ville déjà là). Dans la charte de 1994, la ville est conçue comme un écosystème spécifique dont il s'agit de soigner les « équilibres ». L'intervention urbanistique, bien que réservée aux autorités locales, s'annonce comme relevant du ménagement plus que de l'acte décisif. Le texte des engagements d'Aalborg + 10 se prononce, lui, pour une intervention plus « énergique » des pouvoirs locaux mais avec l'idée d'améliorer la ville existante – par exemple, en utilisant ses espaces délaissés – et non d'en imaginer une autre⁴. Pour autant, on retrouve des traits saillants de l'utopie au sens défini par Choay. Le texte de 1994 se présente ainsi comme un discours de fondation des nouvelles manières d'aménager la ville et donc de rupture avec les pratiques antérieures. Il est écrit comme si le champ était vierge de toute initiative ou référence pertinente, et reprend la structure démonstrative des utopies en trois temps : dénonciation des maux contemporains de la société urbaine, critique des outils d'aménagement mobilisés jusqu'alors et nouvelles propositions d'intervention (sans rejet de la ville actuelle). Les deux chartes n'avancent pas, il est vrai, de modèle spatial à reproduire, puisque l'idée est d'améliorer la ville existante. Mais de façon plus indirecte, *via* des normes d'action et des outils techniques, elles exposent une « vision commune » de la ville à venir, comme l'indiquent les engagements d'Aalborg + 10. La dimension imaginaire – l'image de la nouvelle ville rêvée qui est au cœur de la démarche utopiste – est bien présente, même si elle n'est pas aussi formalisée.

2. *De l'idéologie spatialiste à l'idéologie techniciste et de gestion ?* Plus largement, les principes communs énoncés dans les chartes tendent à se distancier des présupposés véhiculés dans les textes rangés sous la notion de « modèle ». Ces derniers étaient soutenus par l'idéologie spatialiste, corrélée à l'utopie, à comprendre comme la croyance que l'action sur l'espace réforme l'individu et le social. Les chartes d'Aalborg n'offrent pas d'entrée comparable. Tout d'abord, le spatial n'y apparaît pas comme le vecteur principal d'action sur la ville puisqu'un nombre important des actions proposées sont d'ordre immatériel et portent sur des pratiques quotidiennes, de consommation et des choix de gestion. Et surtout, le sens accordé aux interventions sur la ville diffère. La notion de progrès et plus largement de réforme sociale, qui était une finalité de l'action urbanistique dans les modèles, ne fait qu'affleurer. On y relève, par contre, le projet, plus modeste, de rendre la société urbaine plus juste, de réduire les inégalités, d'accentuer la solidarité, mais pas celui de transformer radicalement la société. L'idéologie spatialiste des modèles s'appuyait, en outre, sur la croyance dans les pouvoirs de la science et des techniques pour changer le monde (Friedmann 1989). Dans les chartes, le recours à la technique est toujours très présent : de multiples indicateurs, normes, indices et autres référents destinés à outiller la gestion urbaine y sont mentionnés. Mais, envisagés de cette manière, les outils et techniques tendent à excéder leur rôle de simples aides à la décision pour contenir en eux-mêmes le sens et la finalité de l'action sur la ville, au risque de perdre l'esprit de la réforme sociale. Derrière le discours sur la ville durable, on voit émerger ainsi une « idéologie à connotation scientiste et techniciste » (Lévy 2009, p. 148) dont l'objet se limiterait à un « urbanisme de gestion » et de management. On en vient à se demander, dans ce cas, si l'urbanisme durable peut encore être le support de croyances en l'amélioration de la condition humaine. Se présente-t-il comme un urbanisme de la désillusion ? Un urbanisme du moindre mal ou apophatique (Chalas 1998), témoignant pour la ville du désenchantement du monde annoncé par Max Weber (1959) ?

⁴ Pour illustration de cette position, on peut mentionner le grand nombre de quartiers durables prenant place dans des friches industrielles ou militaires.

3. *Entre infinité du développement et finitude de la nature.* Le rapport à la temporalité constitue un autre point de divergence. L'enjeu des modèles historiques, on l'a vu, réside dans le fait de savoir comment, et avec quelle image de ville, anticiper le changement social que l'on souhaite faire advenir. Les réponses avancées par le culturalisme et le progressisme divergent, suivant que l'image de la ville idéale est recherchée du côté du passé ou du futur. Toutefois, l'idée d'une possibilité indéfinie de reconstruction et d'amélioration du monde urbain et social leur est commune. Le développement durable, tel que le montrent les chartes, se présente comme une rupture par rapport à cette vision de l'histoire. Il s'agit désormais de ménager et « conserver » les ressources du présent et d'agir de façon « responsable » pour les générations futures. La durabilité, à la différence de la projection d'ordre utopiste, témoigne d'une prise de conscience du poids des actions du présent sur le futur, comme si chacune d'entre elles était susceptible d'occasionner autant de destruction en puissance dans l'avenir. En filigrane apparaît la menace d'une finitude du monde naturel, symbolisée par la finitude des ressources, notamment des énergies fossiles, en lieu et place du monde vécu comme ressort inépuisable. Pour autant, le discours des chartes ne déconstruit pas le présupposé d'un développement (économique, social ou humain) désormais qualifié de durable ou soutenable, ni la perspective d'une croissance, l'un et l'autre par essence illimités (Burbage 2013). Le recours aux notions « d'investissement » et de « capital » à propos de la nature en témoignent fortement. Les chartes apparaissent à ce titre comme des compromis, à mi-chemin d'une conception de l'histoire comme processus sans fin et d'une approche conscientisant ses limites.

4. *Gouvernance : expertise et participation.* Enfin, ce tableau met en valeur l'émergence, dans les deux chartes d'Aalborg, de questions nouvelles portant sur la gouvernance, non prises en compte dans les catégories de Choay. Un retour aux textes montre pourtant que les deux modèles ouvraient la voie à de nouvelles professions incarnées par des experts-démiurges, principalement des architectes. Dans les chartes actuelles, la figure de l'expert est moins saillante, mais le recours aux savoirs et savoir-faire s'appuyant sur la technique a valeur de postulat. Les collectivités locales et les citoyens y prennent, par ailleurs, une place nouvelle. L'urbanisme durable apparaît, si l'on s'en tient aux textes, comme une action collective conduite à l'échelle locale, avec une forte accentuation donnée à la dimension participative.

Urbanisme durable et communautés locales

L'urbanisme durable ne se rattache directement à aucun des deux modèles « historiques » établis par Françoise Choay. Les différences portent à la fois sur les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des doctrines (les critères déterminants, dont plusieurs surgissent comme l'économie ou la gouvernance) et sur le rôle des modèles en urbanisme. Si le *développement* durable est parfois qualifié de nouvelle utopie, peut-on en dire autant de l'*urbanisme* durable ? Que se joue-t-il ici quand apparaît aux côtés du triptyque économie–société–environnement la quatrième dimension de l'espace ? En effet, l'urbanisme durable, comme le développement, énonce le principe d'une rupture, mais l'espace n'y tient pas le rôle d'outil singulier du changement social comme c'est le cas dans les doctrines culturaliste et progressiste. L'urbanisme durable fait des communautés locales le socle de sa démarche et offre au *locus* une grande liberté d'action.

Par ailleurs, l'urbanisme durable montre d'importants écarts concernant le statut des auteurs de la doctrine, autrement dit les théoriciens, le fonctionnement et le rôle de l'écrit, ou encore le lien à la pratique. La dimension collective domine ici, comme le montre le rôle central des chartes, ce qui n'était pas le cas des grands auteurs identifiés par Choay. Partant, il apparaît que les catégories proposées par Choay méritent d'être réinterrogées, *a minima* dans leurs prolongements, et peut-être aussi dans la capacité de ces énoncés canoniques à intégrer les doctrines urbaines postérieures dans une histoire générale de l'aménagement des villes.

Bibliographie

- Aalborg + 10. 2004. *Les Engagements d'Aalborg. Inspiring futures*. Consulté le 24 juin 2014, URL : www.ccre.org/docs/T_599_24_3520.pdf.
- Burbage, Frank. 2013. *Philosophie du développement durable*, Paris : Presses universitaires de France.
- Chalas, Yves. 1998. « L'urbanisme comme pensée pratique. Pensée faible et débat public », *Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, p. 205-214.
- Charte d'Aalborg. 1994. *Charte des villes européennes pour un développement durable*, 27 mai.
- Choay, Françoise. 1965. *Urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris : Seuil.
- Choay, Françoise. 1980. *La Règle et le Modèle*, Paris : Seuil.
- Emelianoff, Cyria et Stegassy, Ruth. 2010. *Les Pionniers de la ville durable. Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Paris : Autrement.
- Friedmann, John. 1996. « Two Centuries of Planning Theory: An Overview », in Mandelbaum, Seymour, Mazza, Luigi et Burchell, Robert (dir.), *Explorations in Planning Theory*, New Brunswick (New Jersey) : Center for Urban Policy Research, p. 10-30.
- Howard, Ebenezer. 1969 [éd. or. 1902]. *Les Cités-jardins de demain*, Paris : Dunod.
- Le Corbusier. 1943. *La Charte d'Athènes*, Paris : Plon.
- Lévy, Albert. 2009. « La "ville durable". Paradoxes et limites d'une doctrine d'urbanisme émergente. Le cas Seine-Arche », *Esprit*, décembre, p. 136-153.
- Maréchal, Jean-Paul et Quenault, Béatrice (dir.). 2005. *Le Développement durable, une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Rogers, Richard et Gumuchdjian, Philip. 1997. *Cities for a Small Planet*, Londres : Faber & Faber.
- Souami, Taoufik. 2009. *Écoquartiers. Secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris : Les Carnets de l'Info.
- Weber, Max. 1959. *Le Savant et le Politique*, Paris : Plon.

Claire Carriou est maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense et membre de l'équipe de recherche Mosaïques (UMR 7218 – LAVUE). Ses recherches portent principalement sur la question du logement et ses recompositions successives ainsi que sur les doctrines urbanistiques.

Sa page personnelle : www.laboratoire-mosaïques.fr/_Claire-Carriou_.html.

Olivier Ratouis, philosophe de formation, est docteur en histoire et civilisations et titulaire d'une Habilitation à diriger les recherches intitulée « Temps et catégories de l'urbain ». Il est depuis 2006 professeur d'urbanisme à l'université Bordeaux-3. Ses recherches rendent compte d'une approche actuellement située à la croisée de différentes orientations : histoire et analyse des dispositifs de production du territoire, doctrines et théories de l'urbanisme et sémantique urbaine.

Sa page personnelle : www.adcs.cnrs.fr/spip.php?article394.

Pour citer cet article :

Claire Carriou et Olivier Ratouis, « Quels modèles pour l'urbanisme durable ? », *Métropolitiques*, 25 juin 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Quels-modeles-pour-l-urbanisme.html>.